

■ ENVIRONNEMENT

tressange

# Du poison remplace les renards tués au fusil

De la bromadiolone est utilisée à Tressange pour lutter contre les dégâts de campagnols. La méthode fait réagir les défenseurs du renard. Pourchassé, ce prédateur ne joue plus son rôle de régulateur des espèces à certains endroits.



Le renard avec les rapaces est le plus direct prédateur naturel des petits rongeurs.

Photo RL

Le renard, le campagnol et la bromadiolone... Ce pourrait être le titre d'une fable pour enfants, s'il ne s'agissait pas d'une histoire bien réelle d'extermination, de poison, de chasse. Cela se passe actuellement, à Tressange. Envahi par le campagnol qui saccage ses cultures, un agriculteur est contraint d'utiliser du bromadiolone, un puissant produit chimique, pour pouvoir continuer à travailler la terre. Et cela a le don d'énervier le collectif Renard Grand-Est, qui dénonce depuis des lustres la chasse inconditionnelle du renard. Le rapport ? Le renard est un gros prédateur du petit rongeur. Or, classé nuisible, il est tiré par les chasseurs qui en débarrassent la campagne... Une ineptie, selon le collectif. S'il faut aujourd'hui mettre du poison dans les cultures, c'est bien parce que les équilibres naturels ont été rompus. Une action va donc être menée à Tressange et dans les environs pour alerter la population... et enfoncer le clou auprès des pouvoirs publics.

Le bromadiolone est un produit chimique anticoagulant dont l'utilisation très encadrée par la Fédération régionale de défense contre les

organismes nuisibles (Fredon) est soumise à autorisation préfectorale. Rien à voir avec un antimoustique de supermarché. D'ailleurs, son utilisation reste exceptionnelle.

## Les galeries bien au sec cet été

À Tressange, c'est d'ailleurs une première. La mairie a été sollicitée pour assurer l'information de la population par voie d'affichage. Mais le maire Denis Schitz admet n'avoir pas plus de renseignement. « Nous avons traité de façon administrative suite à une demande de la Fredon, mais personne n'a attiré notre attention sous aucune forme », indique-t-il.

« C'est vraiment rare et c'est localisé », observe d'ailleurs Jean-Baptiste Kayser, secrétaire général des Jeunes agriculteurs. Mais c'est très impressionnant. La terre devient meuble tellement elle est retournée par les campagnols qui creusent sous la surface. Cela peut se produire après une période de sécheresse, car habituellement l'eau qui pénètre dans les galeries provoque une morta-

lité suffisante. »

La sécheresse de cet été a suffi pour que le problème apparaisse chez l'agriculteur tressangeois. Personne ne remet en cause la réalité des dégâts chez lui. Mais le collectif Renard Grand-Est pointe des mesures qu'il estime « contre-productives, inefficaces et éthiquement discutables ».

Le coordinateur du collectif, Franck Vigna, a des chiffres : « Plus de 13 000 renards ont été détruits en Moselle au cours de la dernière saison cynégétique. Un seul renard peut éliminer plus de 6 000 campagnols par an ! Le monde de la chasse, qui s'obstine à relâcher en masse des espèces dites "gibier", ne tolère pas la présence de ces petits prédateurs susceptibles de prélever une infime partie de ces oiseaux issus d'élevage et destinés uniquement à la chasse. C'est tout le processus de la chaîne alimentaire qui est ainsi brisé par des intérêts cynégétiques. »

Certes, le renard perturbe les lâchers de faisans ou des populations de petits gibiers. Ce mal-

aimé est accusé d'être un voleur de poules et de transmettre des maladies. C'est vrai. Mais le collectif Renard Grand-Est prône une régulation naturelle, non sans arguments : « Au Luxembourg, où le renard n'est plus tiré depuis trois ans, il n'y a pas de surpopulation et pas d'augmentation de cas d'échinococcose. Cela s'explique parce que le renard développe une immunité avec l'âge. Mais au lieu de ça, on provoque le remplacement des populations plus solides par de jeunes individus qui peuvent être porteurs de la maladie... » La nature ayant horreur du vide, tout renard tué laisse automatiquement son territoire à un plus jeune, favorisant ainsi la prolifération des zoonoses.

Pour l'heure, la population est fortement invitée à ne pas laisser divaguer les animaux domestiques, jusqu'à deux semaines après l'application du traitement. Un risque qui concerne aussi la faune sauvage, en particulier les rapaces susceptibles de se nourrir des rongeurs empoisonnés.